

17 mutuelles réaffirm

Les 17 mutuelles fondatrices de la nouvelle Union MFP ont tenu leur Assemblée générale le 13 décembre 2010 et ont élu les conseils d'administration et les bureaux de MFP Livre 1 et de MFPASS. Elles ont réaffirmé leur engagement et leur volonté de donner plus de cohérence et de lisibilité à leurs actions.



Forte de 430 000 personnes protégées, Intériale est l'expert de la protection sociale des agents des services publics. Son offre globale Prévoyance/Santé/Service répond aux spécificités des métiers de ceux qu'elle protège : agents préfectoraux et territoriaux, policiers nationaux et municipaux, sapeurs-pompiers. Ce positionnement l'a conduit, naturellement, à adhérer à la nouvelle charte MFP.



Dans un environnement complexe, le mouvement mutualiste fonctionnaire doit adapter son organisation pour relever les défis qui s'imposent à lui et renforcer les démarches solidaires qui sont les siennes. Il doit pour cela agir en cohérence. La création de la nouvelle MFP participe logiquement de cette démarche.



La Mutuelle des Affaires Étrangères et Européennes assure la couverture complémentaire santé de ses adhérents en France et à l'étranger. Elle offre la même assurance santé aux personnels des autres Ministères affectés à l'étranger. Elle travaille avec Inter Mutuelles Assistance. Elle coopère avec la MGEN et s'engage avec celle-ci, ainsi qu'avec la MNH, MNT et la MGET dans la création d'une UMG.



En choisissant de signer la charte MFP, la MGEN a clairement manifesté son engagement pour l'union des mutuelles des trois fonctions publiques aux fins de promouvoir et défendre la gestion du régime obligatoire et d'assurer la représentation de la « famille fonctionnaires » auprès des pouvoirs publics et au sein de la Mutualité.



La MCDEF s'est toujours inscrite dans une démarche mutualiste authentique, soit avec les personnels civils de la Défense, soit avec les autres mutuelles de la Fonction Publique partageant les mêmes valeurs sociales.



En s'inscrivant totalement dans la nouvelle union MFP, la MGET se félicite que ses aspirations à ce que les mutuelles de fonctionnaires puissent trouver ensemble les conditions d'un renouveau riche de sens et de perspectives aient abouti. Consciente de participer à l'ouverture d'une nouvelle page d'une histoire commune, la MGET soutiendra toute initiative conforme aux ambitions des signataires de la charte MFP.



Créée en 1943, la Mutuelle Centrale des Finances a rejoint la Fédération Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires et Agents de l'Etat (FNMFAE) dès 1947. C'est dire l'ancienneté de son adhésion à ce qui s'appellera ensuite la MFP, dont elle partage les valeurs et mesure l'importance du service rendu. C'est donc tout naturellement qu'elle poursuit son engagement au sein de la nouvelle Union.



Demeurer unis est l'assurance de représenter une force suffisante pour préserver la gestion par nos mutuelles du Régime Obligatoire des fonctionnaires, garantie d'une gestion de qualité du Régime Complémentaire. Si toutes les composantes de la nouvelle MFP vont dans ce sens nous pourrons faire face aux menaces du secteur lucratif et aux risques qui pèsent sur la gestion du R.O.



Créée en 1949, époque à laquelle a été instituée la sécurité sociale pour les fonctionnaires du ministère de la FOM, la MFFOM a immédiatement adhéré à la MFP. Partageant les objectifs de la charte des mutuelles des fonctions publiques, en 2010 elle ne pouvait que poursuivre son engagement auprès d'elle.

ent leur engagement



La Mutuelle du Ministère de la Justice créée en 1944 a su, au cours de sa longue histoire, rassembler des catégories professionnelles forts dissemblables dans leurs statuts et dans les missions régaliennes qui sont traditionnellement les siennes. Elle peut se flatter à juste titre d'y être parvenue et compte faire bénéficier de son savoir-faire les mutuelles de la fonction publique auxquelles elle participe, sans réserve, avec un seul souci que nous partageons tous: celui de préserver les valeurs fondamentales que sont notamment le respect de la différence, la solidarité inter-générationnelle et le droit la santé pour chacun, dans une période où se développent la précarité et l'individualisme destructeurs.



C'est parce qu'elle est très attachée au service public et qu'elle considère comme nécessaire de mener ensemble de nombreux combats communs pour promouvoir une culture de santé au travail pour le bien de notre communauté professionnelle, et disposer d'un lieu d'échanges avec les mutuelles de la fonction publique (FPE et FPH) que la MNFTCT, mutuelle professionnelle s'adressant aux agents de la FPT, a adhéré à cette nouvelle union MFP.



En signant la charte MFP, la MNH entend exprimer son attachement à l'union des mutuelles de la fonction publique, réaffirmer son engagement en faveur de l'avenir de l'assurance maladie et défendre les intérêts des fonctionnaires auprès des pouvoirs publics et de la mutualité française.



La MNT est à sa place dans une MFP recentrée sur sa mission essentielle : promouvoir et défendre par l'action mutualiste les droits sociaux des agents publics. La charte offre un cadre précis à l'action de chacune de nos mutuelles professionnelles, et conforte la MNT dans son rôle fédérateur auprès des agents des collectivités territoriales. Cette clarification était nécessaire.



Etre « membre fondateur » de la MFP, pour la deuxième fois, démontre bien l'attachement que la MPCDC porte à la MFP et à la mutualité en général. Se regrouper, grands et petits, au sein d'une MFP volontaire et tournée vers l'avenir, ne peut que renforcer, faire évoluer et maintenir l'esprit mutualiste pour le bien de tous.



Mutuelle créée en 1955 pour assurer la couverture complémentaire de santé des sapeurs-pompiers de Paris, la MSPP est une petite mutuelle de la fonction publique entièrement consacrée aux militaires de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, qu'ils soient en activité ou à la retraite, et qui compte plus de 36 500 personnes couvertes. La MSPP est membre de la MFP.



L'UNMFT est fortement attachée aux valeurs et au développement du service public et à la solidarité entre les différentes mutuelles des fonctions publiques.



L'Union Nationale des Mutuelles de la Santé agit pour un système de protection sociale de haut niveau, solidaire, non discriminatoire, pour un service public hospitalier disposant de tous les moyens lui permettant de faire face réellement à ses missions et obligations. Un service public dans lequel la mutualité a un rôle important à jouer en termes d'action face à la mise en cause du service public hospitalier et les conséquences sur les conditions de travail et de l'état de santé des personnels. L'UNS considère que le rassemblement des forces mutualistes dans la fonction publique est essentiel et justifie sa contribution et son adhésion à la MFP livre I.